



## Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. Débitrice: **K.O.M. Finition horlogère Sàrl**, Les Crettets 32,  
1343 Les Charbonnières
2. Date du prononcé de dissolution: 11.05.2017
3. Suspension de faillite: 20.10.2017
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 13.11.2017
5. Avance de frais: CHF 5'000.00

**Indication:** La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** Par jugement rendu par le Tribunal d'arrondissement de LaBroye et du Nord vaudois le 11 mai 2017, la société a été déclarée dissoute conformément à l'article 731b CO; sa liquidation a été ordonnée selon les dispositions applicables à la faillite le 11 mai 2017  
But : tous travaux de décoration dans le domaine horloger.  
Office des faillites de l'arrondissement de la Broye et du Nord vaudois  
1401 Yverdon-les-Bains

03831977

